

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 19 juin 2015

Présidence : Daniel Develey, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 5/2015 relatif à la signature d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société HRS Real Estate SA, St-Sulpice, sur la surface de 2'253 m2 constituant la parcelle no 451, sise au chemin des Prés-Morés, pour y construire un magasin de vente au détail destiné à être loué à la coopérative Migros Vaud
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à signer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société HRS Real Estate SA, St-Sulpice, sur la surface de 2'253 m2 constituant la parcelle no 451, sise au chemin des Prés-Morés, pour y construire un magasin de vente au détail destiné à être loué à la coopérative Migros Vaud

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2015

Le Président :
Daniel Develey

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire